

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 597

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 597 25 juin 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
André Gavillet
Yvette Jaggi
Victor Ruffy

Pouvoirs bancaires

L'approbation, par l'assemblée générale des actionnaires, de la vente d'Hermès et de l'assainissement de la SSIH a aussi révélé le pouvoir détenu par les banques en tant que gérantes des actions de leurs clients. La commission des cartels a recensé l'importance des portefeuilles ainsi détenus; elle se monte, dans la règle, à plus de 20%, souvent à 40% du capital social. Le poids de ces portefeuilles est donc souvent décisif.

Les banques font valoir qu'elles n'en usent jamais pour exercer un pouvoir propre. Elles votent, sauf ordre contraire du client, dans le sens des propositions du conseil d'administration.

Cette réponse est valable tant que le conseil d'administration démontre son efficacité et son indépendance. Mais lorsqu'il est défaillant, le pou-

voir de représentation des banques le protège ou le couvre.

L'opération Meyer d'Hermès Precisa (cf. DP 592, 594, 596) a de la sorte été mise à l'abri de contestations plus nombreuses, tout en permettant d'atteindre la majorité qualifiée nécessaire pour la vente!

Dans l'assainissement de la SSIH, la majorité confortable des actionnaires principaux (UBS, Siber-Hegner, la famille Tissot, Brandt) rendait l'opération assurée, sans parler de la position de force des banques créancières. Mais fallait-il ainsi, par le jeu des actions représentées, couvrir automatiquement l'ancien conseil d'administration, alors que son rapport 1980, au vu des données connues et des avertissements de la fiduciaire, était manifestement trompeur?

Le pouvoir de représentation des banques permet ainsi une meilleure liquidation des affaires des grandes sociétés.

Pour les petites sociétés, acculées à la faillite, la morale est plus dure, judiciaire.

SPÉCULATION

Hermès happy end

A Yverdon, les jeux sont faits: Hermès est définitivement tombé dans les bras d'Olivetti. Les Groupements Patronaux Vaudois (GPV) commentent l'événement sobrement, oraison sans larmes et sans reproches. Bobst, nous est-il expliqué, doit se dessaisir de son département de photocomposition et Hermès passer sous les fourches d'Olivetti, car le progrès technique va si vite, la nécessité d'amortir sur de grandes séries est si grande, etc., etc.

Pas un mot sur le fait qu'Hermès, qui est vendu dans sa totalité (Bobst réoriente seulement sa production), est aussi l'occasion d'une opération boursière de deux administrateurs. Les GPV qui aiment à souligner responsabilités et devoirs des

patrons et distribuer les blâmes à la gauche, font comme s'ils n'avaient rien vu.

Le jour où Olivetti fermera des ateliers à Sainte-Croix, au nom des grandes séries et de la concentration de la production, les GPV iront expliquer aux travailleurs, au nom des lois de l'économie, pourquoi M. Meyer devait, avec ses partenaires, encaisser, dans la vente de l'entreprise dont il avait la responsabilité, cinq millions.

Nous répétons depuis trois numéros que cette spéculation est intolérable. Nous apparaîtrons bientôt lassants. La droite moralisatrice écrase; la gauche, pourfendeuse du capitalisme, ignore, à l'exception de quelques réactions ponctuelles. M. Duboule, ancien conseiller d'Etat genevois, entre dans le nouveau conseil d'administration; M. Pahud, président de la direction de la Banque Cantonale Vaudoise, y siègera aussi; M. Meyer présidera. Personne ne dérange personne. Hermès happy end.